



Il faut sauver le soldat CCRF...

Il aurait pu s'agir d'un nouveau remake du « Jour le plus long »..... Il n'en est évidemment rien, la longueur étant essentiellement marquée par les semaines qui passent depuis le départ de Guillaume CERUTTI (qui, selon une presse bien inspirée, était fort apprécié des agents de la DGCCRF et a laissé non seulement une administration rénovée mais aussi et surtout en « ordre de marche » !!!!) et les tergiversations du Gouvernement à trouver son remplaçant, y compris en faisant appel à un chasseur de têtes (il faut croire qu'à Bercy, on est en « manque de têtes »).

Selon nos informations, la nomination du nouveau DG devrait être imminente, voire peut-être aujourd'hui même...

Nous nous attendions aussi à une rentrée chaude sur le plan social, en particulier avec la mise en place du programme électoral du candidat Sarkozy concernant la fonction publique.

Nous ne pensions toutefois pas que la DGCCRF, une fois de plus, serait au coeur de la tourmente. Et comme en pareil cas, il n'est pas sûr que tous à l'intérieur de la DGCCRF tirent dans le même sens.

Le premier assaut vient des « premières propositions sur le pouvoir d'achat » diffusées le 12 octobre par la **Commission ATTALI** pour la libération de la croissance française.

Nous n'ignorions pas le penchant libéral du maître à penser du mitterrandisme... mais ses premières propositions dépassent l'entendement, d'autant que la Ministre de l'économie, qui n'en n'est plus à une « gaffe » près, s'est précipitée sur les ondes pour dire qu'elle mettrait en œuvre la plupart de ces propositions.



Constatant les nombreux freins « en termes de pouvoirs d'achat, de croissance et d'emploi », elle propose d'abroger « les lois Galland, Royer et Raffarin » qui ont empêché en particulier une augmentation de « pratiquement un million d'emplois dans le secteur du commerce de détail et de l'hôtellerie restauration » ; cette abrogation permettrait de plus de conduire à une « diminution de 2% à 4% des prix à la consommation ».

La Commission suggère donc notamment de restaurer la liberté tarifaire dans la distribution et de mettre un terme à l'interdiction de la revente à perte.



Elle propose également d'« attribuer à la seule Autorité de concurrence le contrôle concurrentiel en plaçant les enquêteurs antitrust sous l'autorité fonctionnelle du Conseil de la concurrence ». Et voilà à nouveau que les desideratas du Conseil de la concurrence de faire main basse sur les enquêteurs de la DGCCRF en matière de concurrence, que notre ex-DG pensait avoir sorti par la fenêtre reviennent cette fois-ci par la grande porte.

Le second assaut vient quant à lui de la mission concernant la **RGPP** (réforme générale des politiques publiques) confiée en particulier à l'Inspection générale des finances.

La DGCCRF subit à nouveau une vérification à la loupe de ces missions... avec au premier plan une volonté ressurgie de la fin des années 80 du ministère de l'agriculture (plus particulièrement de la DGAL) - que l'on croyait apaisée (d'autant que l'axe LOLF « sécurité des consommateurs » paraissait selon certains mettre la DGCCRF à l'abri de ces appétits) - de s'approprier la sécurité alimentaire dans une acception très large comme en témoigne d'ailleurs un article publié dans le journal Le Monde du 12 octobre relatant les interventions sur des produits chinois que s'attribuent le ministère de l'agriculture avec des procédures judiciaires concernant l'étiquetage et la langue française.

Prenons garde, car la situation aujourd'hui n'a rien à voir avec les attaques antérieures ... le champ de la sécurisation alimentaire s'étant déplacée vers les allergènes, la nutrition, etc... avec des implications en termes de loyauté de l'information mais aussi du marché...

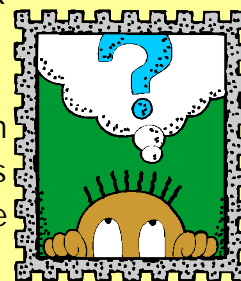


Enfin, nous ne pouvons qu'être inquiets face aux travaux actuellement menés sur la **dépénalisation** notamment du droit des affaires, mais peut être aussi de certains aspects du droit de la consommation (publicité trompeuse !), avec en parallèle, comme le préconise la Commission ATTALI, « rendre possible les actions de groupe pour les consommateurs » par leur introduction dans le droit français.

Notons que la DGCCRF est d'ailleurs entrée de plain pied dans cette ligne de pensée :

- c'est la « charte CHR » qui « aménage » l'application des règles de droit et qui se propose ni plus ni moins que d'entraver le fonctionnement de nos contrôles ;
- c'est le lobby des pharmaciens qui fait pression, dans le débat sur la marge arrière, sur les médicaments génériques. La ministre de l'Économie vient d'adresser ordre à la DGCCRF de « surseoir aux contrôles » qui permettent de vérifier que ces praticiens répercutent aux consommateurs les marges arrières qui affectent ces produits...

Toutes ces réflexions, pour ne pas dire ces coups de butoir, conduisent à un affaiblissement de la DGCCRF, celle-ci étant touchée au cœur même de ses missions, alors qu'elle a été fragilisée, pendant toute cette période, par une absence de « tête ».



Nous mettons en garde tous ceux qui auraient le mauvais réflexe de mettre à l'encan certaines des missions essentielles de la DGCCRF, qui fondent son utilité tant économique que sociale. Elles sont, hélas, souvent passées ces derniers temps au second plan, tant la LOLF et ses indicateurs ont rythmé la vie de la DGCCRF.

Au-delà de nos instances fédérales et confédérales, nous appelons tous les personnels à résister à cette entreprise de démantèlement.

Nos dirigeants doivent savoir que nous ne nous laisserons pas amputer sans réactions. Nous leur en avons fourni la preuve dans le passé et nous le confirmerons dans l'avenir.

Nous attendons de notre futur Directeur général, même issu du privé, qu'il défende nos missions fondamentales qui concourent, toutes, à la protection du consommateur sous tous ses aspects et à la loyauté du marché.



**FORCE
OUVRIERE**
www.force-ouvriere.fr

FO
la force syndicale



**CCRF
FO**